

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GSA Audit & Advisory représenté par M. Ghazi HANTOUS.

BILAN AU 31/12/2016 (Exprimé en Dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u> <u>(*)</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		46 029 548	50 489 659
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 378 873	3 174 533
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 650 675	44 314 134
c-Titres donnés en pension		0	3 000 992
d-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		15 383 574	16 002 728
a-Placements monétaires	3-2	849 011	1 987 449
b-Disponibilités	3-3	14 534 563	14 015 279
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	12 033	10 348
TOTAL ACTIF		61 425 155	66 502 735
<u>PASSIF</u>			
PA1- Dettes sur opérations de pensions livrée (**)	3-5	0	3 000 957
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-6	36 335	39 448
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS (**)	3-7	12 258	8 313
TOTAL PASSIF		48 593	3 048 718
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-8	58 776 527	60 874 520
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-9	2 600 035	2 579 497
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	388
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 600 021	2 579 109
ACTIF NET		61 376 562	63 454 017
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		61 425 155	66 502 735

(*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(**) La dette sur pension livrée présentée initialement au niveau de la rubrique « Autres créditeurs divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2016

(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2016 Du 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015 (*)
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	2 429 553	2 528 459
a-Dividendes		133 636	128 452
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 295 917	2 400 007
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	773 533	828 590
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 203 086	3 357 049
CH 1- Intérêts des mises en pension (**)	3-10	-10 744	-767
CH 2-Charges de gestion des placements	3-11	-443 337	-476 200
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 749 005	2 880 082
PR 3-Autres produits		0	0
CH 3-Autres charges (**)	3-12	-84 982	-89 879
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 664 023	2 790 203
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-64 002	-211 094
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 600 021	2 579 109
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		64 002	211 094
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		302 579	-253 483
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-528 075	88 347
_Frais de négociation de titres		-13	-524
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 438 514	2 624 543

(*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(**) Les intérêts courus sur pensions livrées ont été reclassés de la rubrique « Autres charges » à la rubrique « Intérêts des mises en pension ».

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/12/2016

(Exprimé en Dinars)

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>2 438 514</u>	<u>2 624 543</u>
a-Résultat d'exploitation	2 664 023	2 790 203
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	302 579	-253 483
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-528 075	88 347
d-Frais de négociation de titres	-13	-524
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-2 499 965</u>	<u>-2 594 950</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-2 016 003</u>	<u>2 125 637</u>
a-Souscriptions	106 121 292	110 481 757
_Capital	102 693 873	107 281 003
_Régularisation des sommes non distribuables	-154 674	-99 445
_Régularisation des sommes distribuables	3 582 093	3 300 199
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-108 137 295	-108 356 120
_Capital	-104 559 147	-105 121 441
_Régularisation des sommes non distribuables	147 464	114 928
_Régularisation des sommes distribuables	-3 725 612	-3 349 607
_Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-2 077 454</u>	<u>2 155 230</u>
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	63 454 017	61 298 787
b-En fin de l'exercice	61 376 563	63 454 017
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a-En début de l'exercice	599 322	578 113
b-En fin de l'exercice	580 958	599 322
VALEUR LIQUIDATIVE	105,647	105,876
DIVIDENDES PAR ACTION	4,304	4,209
AN6-TAUX DE RENDEMENT	3,85%	3,82%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2016**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2016 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 378 873
Obligations	2	33 605 897
Bons de trésor assimilables	3	10 044 778
Total		46 029 548

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	3 372	348 610	349 305	0,57%
SICAV BH Obligataire	16 309	1 650 893	1 676 516	2,73%
UGFS BONDS FUND	33 576	351 080	353 052	0,58%
TOTAL	53 257	2 350 583	2 378 873	3,88%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	31/12/2016	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	109 999	114 734	0,19%
AB 2008 TA	5 000	233 333	240 813	0,39%
AB 2008 TAA	3 995	186 434	192 411	0,31%
AB 2008 TB	15 000	900 000	931 068	1,52%
AB 2009 CA	5 000	266 667	269 631	0,44%
AB 2010	17 800	1 068 000	1 084 034	1,77%
AB 2012B	5 000	300 000	304 340	0,50%
AB 2012BB	11 000	659 934	669 482	1,09%
AB 2014A	5 000	400 000	419 856	0,68%

AB 2014A1	5 000	400 000	419 856	0,68%
ABSUB 2016-1	5 000	500 000	503 324	0,82%
ABSUB0922T+	1 784	107 040	108 589	0,18%
ABSUB2016-11	7 000	700 000	704 654	1,15%
AIL 2013	10 000	400 000	413 192	0,67%
AIL 2014-1	10 000	600 000	614 784	1,00%
AIL 2015-1	4 000	400 000	410 186	0,67%
ATILESG152A1	5 000	400 000	400 472	0,65%
ATL 2008	5 000	200 000	204 052	0,33%
ATL 2011	5 000	300 000	313 236	0,51%
ATL 2011-1	5 000	300 000	313 236	0,51%
ATL 2012-1	20 000	400 000	411 600	0,67%
ATL 2013-1TF	8 000	640 000	664 230	1,08%
ATL 2013-2TF	1 500	120 000	120 890	0,20%
ATL 2014-1TF	2 500	150 000	156 960	0,26%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	210 864	0,34%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	515 968	0,84%
ATLESING12-1	15 000	300 000	308 832	0,50%
ATTIJ 2015	7 000	560 000	565 723	0,92%
ATTILEAS2011	5 000	100 000	104 644	0,17%
ATTILES20142	5 000	500 000	500 508	0,82%
ATTILES2015A	3 000	240 000	250 154	0,41%
ATTILES2016C	5 000	500 000	513 672	0,84%
ATTISING141B	5 000	300 000	309 940	0,50%
ATTISING141C	5 000	500 000	516 916	0,84%
ATTLEA2012/2	15 000	300 000	300 576	0,49%
BH 2009	10 000	615 385	615 465	1,00%
BH 2013-1	2 500	142 857	146 839	0,24%
BTE 2011C	5 939	356 340	371 952	0,61%
BTE 2016A	17 000	1 700 000	1 700 830	2,77%
BTK 2014-1A	5 000	300 000	300 820	0,49%
BTK2012/1B	10 000	428 571	431 355	0,70%
BTK2012/1BB	10 000	428 571	431 355	0,70%
CIL 2008	10 000	600 000	633 472	1,03%
CIL 2012/1	12 500	250 000	259 110	0,42%
CIL 2012/1AA	7 500	150 000	155 466	0,25%
CIL 2014/1	5 000	300 000	308 048	0,50%
CIL 2014/11	2 000	120 000	123 219	0,20%
CIL 2015/1	8 000	640 000	661 459	1,08%
CIL 2016/1	5 000	500 000	518 904	0,85%
CIL 2016/11	10 000	1 000 000	1 047 504	1,71%
CIL 20162	5 000	500 000	501 396	0,82%
EN 2014/A	2 000	14 769	15 150	0,02%
EN 2014/A67	404	2 848	2 925	0,00%
EN 2014/A68	553	3 899	4 004	0,01%
EN 2014/A69	425	2 996	3 077	0,01%
EN 2014/A70	351	2 475	2 541	0,00%
EN 2014/A71	149	1 050	1 079	0,00%
EN 2014/A72	30	212	217	0,00%
EN 2014/A73	66	465	478	0,00%
EN 2014/A74	37	261	268	0,00%

EN 2014/A75	5	35	36	0,00%
EN 2014/A76	159	1 121	1 151	0,00%
EN 2014/A77	218	1 537	1 578	0,00%
EN 2014/A78	41	289	297	0,00%
EN 2014/A79	227	1 600	1 644	0,00%
EN 2014/A80	45	317	326	0,00%
EN 2014/A81	190	1 340	1 376	0,00%
EN 2014/A82	584	4 117	4 228	0,01%
EN 2014/A83	128	902	927	0,00%
EN 2014/B	2 490	249 000	255 546	0,42%
HL 2012/1	15 000	300 000	304 212	0,50%
HL 2013/1	5 000	200 000	206 928	0,34%
HL 2013/11	4 000	160 000	165 421	0,27%
HL 2013/2B	6 000	600 000	629 688	1,03%
HL 2014-1A	5 000	300 000	303 168	0,49%
HL 2015-01A	8 000	640 000	666 573	1,09%
HL 2015-B	5 000	500 000	503 212	0,82%
HL 2016-02	6 000	600 000	603 509	0,98%
HL 2016-1	5 000	500 000	515 676	0,84%
MODSING2012	5 000	400 000	418 072	0,68%
MX 2010 TB	10 000	200 000	205 920	0,34%
SERVICOM16	1 000	100 000	102 480	0,17%
TL SUB 2016	2 500	250 000	250 516	0,41%
TLG 2012-1	10 000	200 000	205 848	0,34%
TLG 2014-1	5 000	500 000	519 976	0,85%
TLG 2015-1B	10 000	1 000 000	1 032 208	1,68%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	209 206	0,34%
UBCI 2013	2 500	200 000	206 408	0,34%
UIB 2011-2	5 000	214 287	223 598	0,36%
UIB 2012-1A	20 000	1 142 858	1 199 033	1,95%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 032 384	1,68%
UIB 2015B	3 000	300 000	309 715	0,50%
UIB SUB2016	12 000	1 200 000	1 204 677	1,96%
TOTAL		32 769 509	33 605 897	54,75%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 117 824	3,45%
BTA10042024	500	482 000	499 490	0,81%
BTA10042024A	500	481 500	498 990	0,81%
BTA10042024B	500	482 000	499 490	0,81%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 321	2,45%
BTA10042024D	500	481 750	499 240	0,81%
BTA10042024E	1 000	960 500	995 485	1,62%
BTA10082022	1 000	956 200	973 875	1,59%
BTA12022020	1 000	970 000	1 008 951	1,64%
BTA13042028	1 000	915 000	960 303	1,56%
BTA13042028B	500	466 000	489 809	0,80%
TOTAL		9 703 800	10 044 778	16,37%

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	8 783 953
BTA	1 882 020
Titres SICAV	20 170 399
TOTAL	30 836 372

➤ Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Titres SICAV	20 943 764	20 937 315	-6 449
BTA	3 939 112	3 838 766	-100 346
TOTAL	24 882 876	24 776 081	-106 795

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	7 213 213
BTA	1 982 906
TOTAL	9 196 119

➤ La société Amen TRESOR Sicav a réalisé des plus ou moins-values sur remboursement d'Emprunts Obligataires et de BTA détaillées comme suit :

Titre	Plus ou moins-values
OBLIGATIONS	732
BTA	-422 011
Total	-421 279

➤ Restitution des titres donnés en pension au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015
BTA10042024	2	1 928	1 998
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 178
BTA10042024D	500	481 750	499 275
BTA10042024E	1 000	960 500	998 541
TOTAL	3002	2 893 028	3 000 992

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes	133 636	128 452
Revenus des obligations	1 666 680	1 747 117
Revenus des BTA	629 237	652 890
TOTAL	2 429 533	2 528 459

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 849 011 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	17/11/2016	UADH	-	350 000	16/01/2017	3 911	346 089	349 011	0,57%
Certificat de dépôt	22/11/2016	AMEN BANK	-	500 000	01/01/2017	455	499 545	500 000	0,81%
TOTAL				850 000		4 366	845 634	849 011	1,38%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus de Placement en compte courant à terme	655 952	560 026
Revenus des Billets de trésorerie	51 476	188 848
Revenus des pensions livrées	24 891	0
Revenus des Certificat de dépôt	33 598	51 137
Revenus des Comptes Rémunérés	7 616	28 579
TOTAL	773 533	828 590

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14 534 563 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	13 930 000	14 190 923	23,12%
Avoirs en banque		343 640	0,56%
TOTAL	13 930 000	14 534 563	23,68%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/02/2017	102 163	6,21
PLACT	AMEN BANK	01/02/2017	357 575	6,21
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	581 998	5,82
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	200 689	5,82
PLACT	AMEN BANK	06/03/2017	391 320	5,72
PLACT	AMEN BANK	06/04/2017	130 415	5,82
PLACT	AMEN BANK	06/05/2017	282 049	6,07
PLACT	AMEN BANK	10/01/2017	161 633	5,75
PLACT	AMEN BANK	10/04/2017	606 391	6,00
PLACT	AMEN BANK	11/02/2017	152 888	6,32
PLACT	AMEN BANK	12/02/2017	643 919	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	120 291	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	190 461	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	190 461	5,82
PLACT	AMEN BANK	15/05/2017	261 591	6,07
PLACT	AMEN BANK	17/05/2017	905 268	6,07

PLACT	AMEN BANK	19/01/2017	90 816	5,75
PLACT	AMEN BANK	19/02/2017	502 615	5,82
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	310 487	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	250 393	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	100 157	5,97
PLACT	AMEN BANK	21/02/2017	211 045	5,82
PLACT	AMEN BANK	21/05/2017	271 437	6,07
PLACT	AMEN BANK	22/03/2017	1 401 755	5,72
PLACT	AMEN BANK	23/01/2017	353 044	5,75
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	463 043	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	161 527	6,80
PLACT	AMEN BANK	25/04/2017	120 092	5,82
PLACT	AMEN BANK	26/01/2017	236 840	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/04/2017	40 342	6,00
PLACT	AMEN BANK	27/01/2017	893 410	6,80
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	150 678	6,07
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	261 176	6,07
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	545 174	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	503 962	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	226 178	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	514 110	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	154 151	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	267 158	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	308 014	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	389 995	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	184 212	6,21
TOTAL			14 190 923	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Intérêts courus/compte rémunéré	12 033	10 348
Total	12 033	10 348

3.5 Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Pension livrée	0	3 000 957
Total	0	3 000 957

3.6 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	36 335	39 448
Total	36 335	39 448

3.7 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Retenue à la source	7 068	2 678
CMF	5 190	5 635
Total	12 258	8 313

3.8 Capital

Capital au 31/12/2015	60 874 520
Souscriptions	102 693 873
Rachats	-104 559 147
Frais de négociation de titres	-13
VDE/titres. Etat	-13 860
VDE / titres OPCVM	28 290
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	732
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	-522 357
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-6 449
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	338 734
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-50 586
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-154 674
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	147 464
Variation du Capital	-2 097 993
Capital au 31/12/2016	58 776 527

La variation du capital de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à – 2 097 993 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à - 2 077 455DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2016 est de 580 958 contre 599 322 au 31/12/2015.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2015	1 145
Nombre d'actionnaires entrants	1 085
Nombre d'actionnaires sortants	-953
Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	1 277

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2016 s'élèvent à 2 600 035 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Sommes distribuables exercices antérieurs	14	388
Résultat d'exploitation	2 664 023	2 790 203
Régularisation du résultat d'exploitation	-64 002	-211 094
Total	2 600 035	2 579 497

3.10 Intérêts des mises en pension

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts/pension livrée	10 744	767
TOTAL	10 744	767

3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	443 337	476 200
TOTAL	443 337	476 200

3.12 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance du CMF	63 333	68 029
Services bancaires et assimilés	5 840	3 367
TCL	6 874	7 218
Jetons de présence	8 935	11 265
TOTAL	84 982	89 879

4- DONNEES PAR ACTIONS & RATIOS PERTINENTS

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	4,182	4,219	3,909	4,033	3,369
Revenus des placements monétaires	1,331	1,383	1,420	1,365	0,985
Total des revenus de placements	5,513	5,602	5,329	5,398	4,354
Intérêts des mises en pension	-0,018	-0,001	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,763	-0,794	-0,772	-0,839	-0,757
Revenus Nets des placements	4,732	4,807	4,557	4,559	3,597
Autres charges	-0,146	-0,151	-0,154	-0,139	-0,119
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,586	4,656	4,403	4,420	3,478
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,110	-0,352	-0,194	-0,562	-0,079
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,475	4,304	4,209	3,858	3,398
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,110	0,352	0,194	0,562	0,079
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,521	-0,423	-0,125	0,009	0,048
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,909	0,147	0,007	0,048	0,449
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001	-0,002	-0,009
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,388	-0,276	-0,119	0,055	0,488
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,197	4,379	4,284	4,475	3,966
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,388	-0,276	-0,119	0,055	0,488
Régularisation du résultat non distribuable	-0,012	0,025	0,000	-0,002	-0,036
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,400	-0,251	-0,119	0,053	0,452
Distribution de dividendes	4,304	4,209	3,865	3,398	3,916
valeur liquidative	105,647	105,876	106,032	105,807	105,286
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,13%	0,13%	0,14%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	4,22%	4,10%	3,99%	3,69%	3,23%
Nombre d'actions	580 958	599 322	578 113	583 616	668 288
Actif net moyen	63 159 387	68 025 590	63 741 643	69 979 186	72 035 215

5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 199 802 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de la société «**AMEN TRESOR SICAV** » comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur la Note n°5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 199 802 DT , a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières a été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.
4. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2016 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs nets en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 05 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

GS Audit& Advisory
Ghazi HANTOUS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2016

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds.

En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d' « **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de 7 080DT et un maximum de 29 500 DT.

La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative.

- En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

- La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2016 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à **443 337 DT**. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de **36 335 DT**.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2016, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 05 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

GS Audit & Advisory

Ghazi HANTOUS